

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2009

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE - (n° 2012)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Proriol

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« à »,

insérer les mots :

« l'ensemble de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

On ne peut parler de lutte contre la fracture numérique que si l'ensemble de la population est pris en compte dans l'objectif de desserte.